

FICHE PRATIQUE

LABEL 1



Ville & Territoire
Vélo touristiques



VILLES & TERRITOIRES VÉLOTOURISTIQUES



DÉFINITION & OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Être Ville et Territoire vélotouristiques pour une commune ou un Établissement public de coopération intercommunal (EPCI) (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines, métropoles),

c'est :

- avoir la volonté d'œuvrer en faveur du vélo sous toutes ses formes,
- valoriser l'ensemble des actions d'aménagements vélos sur un territoire,
- œuvrer en faveur de l'accessibilité à la pratique du vélo (animations et itinéraires cyclotouristiques adaptés),
- développer un réseau d'acteurs autour du développement du vélo,
- accentuer l'attractivité d'un territoire en développant la mise en tourisme.

La Fédération française de cyclotourisme (FFCT) s'engage auprès de ces collectivités qui favorisent l'utilisation du vélo sur leur territoire.

LES ENGAGEMENTS DES " VILLES ET TERRITOIRES VÉLOTOURISTIQUES "

Le vélo doit rimer avec mobilité au quotidien, loisir et tourisme.

■ POUR LES VILLES :

Les aménagements cyclables ► Développement des cheminements cyclables en privilégiant la continuité des itinéraires.

Les lieux de stationnement vélo ► Multiplication des stationnements sécurisés dans les lieux stratégiques.

Les points de services ► Favoriser l'accès aux points d'information, de location et de réparation.

Mise en tourisme ► Proposer au moins un circuit découverte dans la ville entre les sites remarquables.

■ POUR LES TERRITOIRES RURAUX :

Les aménagements cyclables ► Développement des cheminements sécurisés (circulation automobile faible).

Les lieux de stationnement vélo ► Multiplication des stationnements sécurisés dans les lieux stratégiques.

Les points de services ► Favoriser l'accès aux points d'information, de location et de réparation.

Mise en tourisme ► Proposer un ensemble de circuits permettant de découvrir le territoire.

Adapter son offre à l'ensemble des pratiquants (familles, pratiquants occasionnels et réguliers).



**Devenez l'interlocuteur privilégié
des collectivités pour le vélo loisir et le tourisme à vélo.**

**En tant que pratiquant,
vous avez une expertise à défendre.**



.../...

DOCUMENTS À REMETTRE À LA COLLECTIVITÉ

- Plaquette “ Devenir Ville et Territoire vélotouristiques ”.
- Plaquette “ Développer votre territoire par le tourisme à vélo ”.
- La Charte cyclable.
- Fiches “ Les Bons réflexes ”.

À télécharger sur ffct.org/VTVT :

- Cahier des charges.
- Fiche de renseignements.
- Convention.



✓ LE RÔLE DES STRUCTURES FFCT

C'EST :

- **référencer et prendre contact avec les communes et EPCI qui pourraient prétendre au label de part leur politique cyclable ,**
- **initier une réunion et présenter le label en se basant sur la plaquette “ Devenir Ville et Territoire vélotouristiques ”,**
- **valoriser le rôle de votre structure et de vos clubs dans le projet** (conception des parcours en partenariat avec les acteurs du tourisme, contribution à l'attractivité grâce à vos randonnées sur le territoire, intervention en direction des publics jeunes, formation,...),
- **accompagner les collectivités qui souhaiteraient s'engager dans la démarche de labellisation.**

RENDEZ-VOUS SUR :
➔ FFCT.ORG/VTVT



VOTRE CONTACT FFCT

Sébastien His
06 75 05 55 10
s.his@ffct.org